



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

CHARGE FISCALE NETTE

LE RÔLE CLÉ DES PRESTATIONS DANS LES BONS RÉSULTATS DU QUÉBEC

Document de travail 2016/04

TOMMY GAGNÉ-DUBÉ

LUC GODBOUT

SUZIE ST-CERNY

AVRIL 2016



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

REMERCIEMENTS

La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

LA MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/>.

Luc Godbout est titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Tommy Gagné-Dubé et **Suzie St-Cerny** sont professionnels de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Les auteurs collaborent aux travaux de la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques*, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Faculté d'administration, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000, poste 67133

Courriel : cftp.adm@usherbrooke.ca

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	iii
Mise en contexte	1
1. Le concept de charge fiscale nette	2
2. La charge fiscale nette au Québec	3
3. Comparaison internationale de la charge fiscale nette	5
4. Progressivité et prise en compte de la situation familiale au Québec et dans les pays de l'OCDE	8
5. Composition de la charge fiscale nette	12
6. Prestations reçues	15
Conclusion	20
Annexe 1 : Détails sur la méthodologie	22
Annexe 2 : Taux par juridiction selon les huit situations de revenus	26

MISE EN CONTEXTE

Le Québec fait généralement bonne figure dans les comparaisons internationales portant sur la charge fiscale nette. Ce sujet a été traité dans plusieurs études de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques depuis 2008 :

- 2008 : *La charge fiscale nette des particuliers au Québec et dans les pays du G7 : le Québec est en excellente position et maintes fois champion des réductions fiscales!*;
- 2008 : *Une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?*;
- 2009 : *Progressivité de la charge fiscale nette des particuliers au Québec et dans les pays du G7*;
- 2013 : *La charge fiscale nette : Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec; Entre un poids élevé de l'impôt sur le revenu des particuliers et une charge fiscale nette faible : où se positionne le Québec?*¹

L'année d'imposition 2014 ne fait pas exception alors que le Québec se retrouve avec une charge fiscale nette inférieure à la moyenne des juridictions de l'OCDE pour six des huit situations analysées dans la présente étude.

Cela peut paraître surprenant puisque le poids des impôts sur le revenu des particuliers en proportion du PIB démontre un effort plus important du Québec (13,2 %) que pour la moyenne des pays de l'OCDE (8,8 %). Sous cette perspective, 32 pays sur 34 avaient donc un poids de l'impôt sur le revenu moindre qu'au Québec². Or, les impôts sur le revenu ne sont pas la seule composante à entrer dans le calcul de la charge fiscale nette, lequel prend également compte des cotisations sociales et des prestations.

Les résultats de la charge fiscale nette seront tout d'abord présentés pour le Québec et les pays de l'OCDE. Ensuite, les variations de la charge fiscale nette en fonction de la situation familiale seront analysées. Puis, la charge fiscale nette sera décomposée afin de comprendre comment le Québec réussit à tirer son épingle du jeu en ce qui concerne la charge fiscale nette, et ce, malgré des impôts sur le revenu élevés. Finalement, une attention particulière sera accordée aux prestations versées aux ménages de façon à exposer le rôle clé qu'elles ont dans les bons résultats du Québec en ce qui concerne la charge fiscale nette.

¹ Tous accessibles dans la section publication du site de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques <www.usherbrooke.ca/adm/recherche/chairefiscalite/>.

² En effet, en 2013, le poids des impôts sur le revenu au Québec en proportion du PIB était de 13 %. Comparé aux 34 pays de l'OCDE, le Québec n'est devancé que par le Danemark, l'Islande et la Finlande. OECD.stat

1. LE CONCEPT DE CHARGE FISCALE NETTE

Le présent document utilise la définition de « charge fiscale nette » développée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans la publication annuelle *Les impôts sur les salaires*³. La charge fiscale nette des particuliers (CFN) pour un revenu (R) donné y est exprimée de la manière suivante :

$$\text{CFN} = \frac{[\text{IR} + \text{CSP} - \text{PRP}]}{(\text{R})}$$

où : R représente le revenu du particulier;
IR représente la somme des impôts sur le revenu des particuliers;
CSP représente la somme des cotisations de sécurité sociale à la charge du particulier;
PRP représente les prestations reçues par le particulier.

Annuellement, cette publication dresse des comparaisons de charge fiscale nette entre les pays membres de l'OCDE en utilisant des cas qui diffèrent selon :

- la composition familiale : célibataire, couple sans enfants, famille monoparentale et famille biparentale;
- le niveau des revenus tirés de salaires en pourcentage du salaire moyen.

Nous avons repris la même méthodologie que l'OCDE dans le cadre de cette publication⁴ afin d'obtenir la charge fiscale nette du Québec et de pouvoir la comparer avec la charge fiscale nette des pays de l'OCDE.

Sur cette base, nous avons comparé les charges fiscales nettes pour huit situations en 2014. Nous positionnons ainsi la charge fiscale nette au Québec en regard des autres pays de l'OCDE.

³ OCDE, *Les impôts sur les salaires*, 2015.

⁴ Voir l'annexe méthodologique pour une explication détaillée.

2. LA CHARGE FISCALE NETTE AU QUÉBEC

Le **tableau 1** illustre le calcul de la charge fiscale nette au Québec en 2014 pour les huit catégories de ménages et de niveaux de revenus qui font l'objet de comparaisons avec les pays membres de l'OCDE. On y constate les impôts, les cotisations et les prestations reçues entrant dans la composition de la charge fiscale nette au Québec.

Ce tableau permet également de visualiser le revenu disponible, qui est obtenu en retranchant du salaire brut les impôts et cotisations sociales et en y ajoutant les prestations versées par les administrations. On remarque, notamment, que le revenu disponible dépasse le salaire brut dans le cas de la famille monoparentale avec deux enfants et dans le cas d'un couple avec deux enfants où un seul des conjoints participe au marché du travail.

Aussi, la progressivité de la charge fiscale nette y apparaît clairement. Le poids de celle-ci augmente alors que le revenu de salaire s'accroît. Par exemple, la charge fiscale nette passe de 16,0 % à 31,9 % lorsque le salaire d'un célibataire passe d'un niveau inférieur au salaire moyen à un revenu qui lui est supérieur (67 % à 167 % du salaire moyen).

Également, les résultats montrent que le régime d'imposition des particuliers québécois prend en compte la situation familiale, c'est-à-dire qu'à revenu égal, la charge fiscale varie selon la situation familiale. Ainsi, la charge fiscale est nettement inférieure lorsqu'il y a des enfants à charge. Par exemple, à revenu égal (133 % du salaire moyen), la charge fiscale nette d'un couple est de 21,7 % en absence d'enfants comparativement à 11,6 % en présence de deux enfants.

Il est toutefois important de noter que les situations étudiées visent un nombre restreint de ménages puisque les revenus analysés se situent entre 29 960 \$ et 74 899 \$. Les ménages à très faibles revenus ainsi que ceux à revenus élevés n'ont pas été retenus conformément à la méthodologie développée par l'OCDE. À titre d'exemple, en 2013, plus de 60 % des familles biparentales avec enfants au Québec avaient un revenu familial supérieur à celui de la situation étudiée comportant le revenu le plus élevé⁵.

⁵ Statistique Canada, tableau CANSIM 111-0013.

Tableau 1 : Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Québec – Année d'imposition 2014

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants	Couple avec deux enfants âgés entre 6 et 11 ans			Monoparentale deux enfants âgés entre 6 et 11 ans
	67 %	100 %	167 %	100 % et 33 %	100 % et 0 %	100 % et 33 %	100 % et 67 %	67 %
(% du salaire moyen)								
Salaires bruts	29 960 \$	44 939 \$	74 899 \$	59 919 \$	44 939 \$	59 919 \$	74 899 \$	29 960 \$
Impôts								
Fédéral	1 966 \$	3 764 \$	9 195 \$	3 990 \$	1 746 \$	3 368 \$	5 108 \$	6 \$
Provincial	2 090 \$	4 845 \$	10 837 \$	4 837 \$	2 584 \$	4 837 \$	7 200 \$	2 090 \$
Contribution santé	100 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	300 \$	100 \$
Cotisations sociales obligatoires								
Assurance emploi	458 \$	688 \$	744 \$	917 \$	688 \$	917 \$	1 146 \$	458 \$
Régime assurance-parentale	167 \$	251 \$	386 \$	335 \$	251 \$	335 \$	419 \$	167 \$
Régime des rentes du Québec	1 369 \$	2 144 \$	2 536 \$	2 739 \$	2 144 \$	2 739 \$	3 514 \$	1 369 \$
Prestations versées par les administrations								
Prestation fiscale pour enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 932 \$	2 333 \$	1 734 \$	6 331 \$
Soutien aux enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3 548 \$	3 120 \$	2 529 \$	4 378 \$
Prime au travail	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	287 \$	0 \$	0 \$	509 \$
Crédit de TPS	415 \$	0 \$	0 \$	0 \$	356 \$	0 \$	0 \$	830 \$
Crédit pour solidarité	950 \$	309 \$	0 \$	0 \$	799 \$	0 \$	0 \$	1 180 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Charge fiscale nette								
Total des impôts et cotisations payés moins les prestations reçues	4 786 \$	11 583 \$	23 897 \$	13 018 \$	-309 \$	6 942 \$	13 423 \$	-9 037 \$
Revenu disponible	25 173 \$	33 356 \$	51 002 \$	46 901 \$	45 248 \$	52 977 \$	61 476 \$	38 997 \$
Taux moyen de charge fiscale nette	16,0 %	25,8 %	31,9 %	21,7 %	-0,7 %	11,6 %	17,9 %	-30,2 %

Source : Calcul des auteurs.

3. COMPARAISON INTERNATIONALE DE LA CHARGE FISCALE NETTE

Le **tableau 2** permet de voir en un coup d'œil la charge fiscale nette du Québec et des pays de l'OCDE en 2014 pour huit catégories de ménage et de niveaux de revenus. La moyenne des pays de l'OCDE et le rang du Québec sont aussi présentés à des fins de comparaison.

Tableau 2 : Charge fiscale nette, 2014 (en pourcentage)

% du salaire moyen	Célibataire			Couple sans enfants	Couple avec 2 enfants			Monoparentale avec 2 enfants
	67%	100%	167%	100% + 33 %	100% + 0 %	100% + 33 %	100% + 67 %	67%
Québec	16,0	25,8	31,9	21,7	-0,7	11,6	17,9	-30,2
Allemagne	34,6	39,5	43,8	34,5	21,1	26,7	31,1	18,1
Australie	17,8	23,4	29,4	19,0	12,6	16,3	21,1	-7,7
Autriche	28,7	34,6	39,2	29,6	20,9	20,5	25,0	8,4
Belgique	35,9	42,3	49,2	34,7	22,9	26,7	33,4	18,3
Canada	17,7	23,3	27,1	19,8	9,4	15,0	18,5	-17,4
Chili	7,0	7,0	7,9	7,0	7,0	4,7	6,6	6,1
Corée	10,6	13,4	16,2	12,1	10,7	10,6	10,9	8,3
Danemark	36,4	38,1	43,6	36,7	27,2	31,8	33,6	9,1
Espagne	18,5	23,0	28,7	18,9	15,4	17,5	19,0	9,8
Estonie	18,2	19,7	20,8	18,2	10,1	13,2	15,1	2,8
États-Unis	21,7	24,8	30,6	22,3	12,8	16,9	19,4	2,5
Finlande	23,8	30,7	37,8	26,1	24,5	21,5	24,3	10,6
France	26,7	28,7	34,2	26,7	17,8	17,7	23,1	15,4
Grèce	18,9	24,9	34,5	23,7	28,7	25,6	26,2	21,2
Hongrie	34,5	34,5	34,5	34,5	15,9	20,5	23,4	5,0
Irlande	13,8	20,5	33,1	12,9	0,2	6,1	11,7	-31,6
Islande	23,7	28,5	33,3	24,0	14,4	21,9	26,1	11,3
Israël	10,0	16,5	25,4	13,3	13,9	9,7	10,6	-1,8
Italie	23,9	31,6	39,0	26,1	19,4	20,3	23,9	3,2
Japon	20,2	21,7	25,5	20,8	15,4	17,1	18,2	12,9
Luxembourg	21,8	29,9	37,8	19,9	4,6	9,6	16,0	-5,7
Mexique	2,9	10,0	14,7	5,6	10,0	5,6	7,2	2,9
Norvège	25,3	28,8	35,2	25,7	23,4	22,5	24,9	12,1
Nouvelle-Zélande	13,4	17,2	23,1	16,0	3,8	11,1	16,3	-15,8
Pays-Bas	25,4	31,4	39,3	27,0	25,0	21,9	24,1	2,9
Pologne	23,9	24,8	25,5	23,8	18,2	19,9	21,3	17,8
Portugal	19,5	27,3	35,0	19,3	13,2	14,5	21,8	7,4
République slovaque	19,4	22,9	25,7	20,3	5,5	12,5	15,2	3,9
République tchèque	19,2	23,1	26,3	20,1	1,9	10,1	13,6	-0,6
Royaume-Uni	19,6	23,7	30,0	19,5	18,7	15,8	19,1	-3,0
Slovénie	28,7	33,2	37,6	30,4	11,0	19,5	23,9	-0,6
Suède	21,8	24,4	35,1	22,1	17,8	17,1	19,4	11,9
Suisse	14,4	17,4	22,3	15,0	4,2	7,5	10,8	-1,2
Turquie	24,8	27,4	31,5	25,1	25,7	24,4	25,8	23,3
OCDE moyenne	21,3	25,5	31,0	22,1	14,8	16,8	20,0	4,7
Rang Québec (/35)	8	20	18	18	1	10	12	2

Notes : Les pourcentages du salaire moyen indiqués pour les couples sont ceux pour chacun des conjoints;
 Dans les situations avec enfants, les enfants ont entre 6 et 11 ans;
 Les moyennes présentées ne sont pas pondérées.

Sources : OCDE (2015), *Les impôts sur les salaires* et calculs des auteurs.

À partir de ce tableau, plusieurs constats peuvent être faits quant à la comparaison de la charge fiscale nette calculée au Québec et dans les pays de l'OCDE pour les huit catégories de ménage et de niveaux de revenus :

- ✓ Par rapport à la moyenne de l'OCDE, le Québec a une charge inférieure dans six cas sur huit. Dans les deux cas où la charge fiscale nette est plus élevée au Québec, ceux des célibataires avec les niveaux de revenus plus élevés, son résultat est seulement légèrement supérieur (0,3 et 0,9 point de pourcentage).
- ✓ Le Québec se situe dans le premier tiers des juridictions où la charge fiscale nette est la plus faible dans la moitié des cas présentés.
 - Dans 3 de ces 4 cas, il s'agit de famille avec enfants.
 - Dans le cas du couple avec enfants et 100 % du salaire moyen et dans celui de la famille monoparentale, les écarts entre la charge du Québec et celles des autres juridictions sont très élevés. Le Québec se situe respectivement au 1^{er} et au 2^e rang dans ces situations.
 - Le seul cas où le Québec se situe sous la moyenne de l'OCDE chez les contribuables célibataires est la situation où le revenu analysé est le plus bas.

De façon générale pour les autres juridictions on constate que :

- ✓ Dans 7 des 8 situations étudiées, l'Allemagne, la Belgique et le Danemark figurent parmi les cinq juridictions où la charge fiscale nette est la plus élevée.
- ✓ Dans 6 des 8 situations étudiées, le Chili et le Mexique sont les juridictions où la charge fiscale nette est la plus faible. Les deux situations où ils ne se trouvent pas parmi les juridictions où la charge fiscale nette est la plus faible sont les situations de revenus plus faibles avec deux enfants (couple avec deux enfants et 100 % du salaire moyen ainsi que famille monoparentale avec deux enfants à 67 % du salaire moyen). Cela s'explique par le faible niveau de leurs prestations.

- ✓ À l'image du Québec, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande sont parmi les juridictions où la charge fiscale nette est la plus faible dans les situations de revenus plus faibles ainsi qu'en présence d'enfants.
- ✓ Il y a 10 charges fiscales nettes négatives sur 34 juridictions pour les familles monoparentales, mais le Québec se distingue avec l'Irlande pour l'ampleur de cette charge négative.
- ✓ Aucune charge négative n'est observée dans les pays de l'OCDE à l'exception des familles monoparentales. Le Québec est la seule juridiction à avoir une charge fiscale nette négative pour les couples avec deux enfants et un seul revenu.

4. PROGRESSIVITÉ ET PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION FAMILIALE AU QUÉBEC ET DANS LES PAYS DE L'OCDE

Les données présentées jusqu'ici nous permettent également de comparer la progressivité du système d'imposition des pays de l'OCDE et de voir de quelle façon ils prennent en compte la situation de famille.

LA PROGRESSIVITÉ

Dit simplement, la progressivité existe, lorsque l'impôt augmente plus que proportionnellement par rapport à une variation du revenu. En utilisant les résultats observés de la charge fiscale nette, il est possible de mesurer l'augmentation de la charge fiscale lorsque le revenu augmente et de faire un certain nombre d'observations. Le tableau 3 montre le changement de la charge fiscale nette lorsqu'il y a hausse de revenu pour une célibataire et pour un couple avec deux enfants.

Signe que la répartition progressive de la charge nette est une préoccupation importante, on observe en 2014, pour la grande majorité des juridictions analysées ici, une hausse de la charge fiscale nette lorsque le revenu s'accroît.

Plus la hausse est importante, plus la progressivité est forte entre les deux situations de revenus comparées. Ainsi, pour les deux hausses de revenus présentées dans le tableau 3, le Québec figure parmi les trois juridictions où le taux de charge fiscale nette augmente le plus et donc où la progressivité est la plus grande entre ces niveaux de revenus. Il se classe d'ailleurs premier dans la hausse visant un couple avec enfants. Dans les deux situations, la hausse observée au Québec est nettement supérieure à celle de la moyenne de pays de l'OCDE.

Dans le cas des couples avec enfants passant de 100 % à 167 % du salaire moyen, on note une légère variation négative de la charge fiscale nette dans six juridictions. Cela peut s'expliquer par le fait que, en fonction de la méthodologie utilisée par l'OCDE, la situation d'un couple dont les revenus sont de 100 % du salaire moyen correspond à un couple dont un seul des conjoints participe au marché du travail alors qu'à 167 % du salaire moyen les deux conjoints y participent. Pour chacune des six juridictions où une variation négative de la charge fiscale nette est constatée au tableau 3, la variation de la charge fiscale nette est positive lorsqu'on observe le changement de 133 % à 167 % du salaire moyen, soit deux situations où les deux conjoints participent au marché du travail.

Tableau 3 : Variation de la charge fiscale nette lorsque le revenu augmente, 2014
(en points de pourcentage)

Célibataire passant de 67 % à 167 % du salaire moyen		Couple avec enfants passant de 100 % à 167 % du salaire moyen	
Québec	15,9	Québec	18,6
Norvège	19,4	Slovénie	12,9
Slovénie	16,0	Nouvelle-Zélande	12,5
Turquie	15,5	Islande	11,8
Royaume-Uni	15,5	République tchèque	11,7
Islande	15,4	Irlande	11,5
Canada	15,1	Luxembourg	11,3
Australie	14,0	Belgique	10,5
Danemark	13,9	Allemagne	10,0
Pologne	13,3	République slovaque	9,8
Grèce	13,3	Canada	9,1
États-Unis	11,8	Portugal	8,6
Luxembourg	11,6	Australie	8,6
Portugal	10,5	Hongrie	7,5
Japon	10,4	Suisse	6,6
Suède	10,2	États-Unis	6,6
Suisse	9,8	Danemark	6,4
France	9,7	France	5,3
Nouvelle-Zélande	9,5	Estonie	5,0
Israël	9,3	Italie	4,4
Irlande	9,3	Autriche	4,0
Estonie	9,0	Espagne	3,6
Mexique	8,9	Pologne	3,0
Chili	7,9	Japon	2,8
Autriche	7,5	Suède	1,6
Pays-Bas	7,2	Norvège	1,5
Corée	7,1	Royaume-Uni	0,4
Hongrie	6,7	Corée	0,2
République slovaque	6,2	Turquie	0,0
Finlande	5,6	Finlande	-0,3
Allemagne	5,3	Chili	-0,4
Belgique	2,6	Pays-Bas	-0,9
République tchèque	1,7	Grèce	-2,5
Italie	0,9	Mexique	-2,9
Espagne	0,0	Israël	-3,3
OCDE moyenne	9,7	OCDE moyenne	5,2

Source : OCDE (2015), *Les impôts sur les salaires* et calculs des auteurs.

LA PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION DE FAMILLE

Un autre aspect important entourant l'imposition des revenus concerne l'évolution de la charge fiscale nette lorsque la situation familiale change. À un même niveau de revenu, une baisse de la charge fiscale nette lorsque la situation familiale passe d'une situation sans enfants à une autre avec enfants signifie que la situation familiale est prise en compte.

Le tableau 4 montre de quelle manière le système d'imposition s'ajuste afin de prendre en compte la situation de famille. Signe que la prise en compte de la situation familiale est une préoccupation importante, on observe en 2014, pour la quasi-totalité des juridictions analysées, une diminution de la charge fiscale nette pour une même situation de revenu en présence d'enfants à charge est observée. Toutefois, ces baisses ne sont pas toujours aussi importantes. Parmi les pays de l'OCDE, au revenu identique de 67 % du salaire moyen, c'est au Québec et en Irlande que les baisses de charge fiscale nette sont les plus importantes pour le passage d'une situation familiale de célibataire sans enfants à monoparentale avec deux enfants. Le Québec se situe également parmi les cinq juridictions où la baisse de charge fiscale nette est la plus importante dans le cas où la situation familiale passe de couple sans enfants à couple avec deux enfants à 133 % du salaire moyen. Dans les deux situations, la baisse observée au Québec est nettement supérieure à celle de la moyenne de pays de l'OCDE.

Tableau 4 : Variation de la charge fiscale lorsque la situation du ménage intègre la présence de deux enfants, 2014 (en points de pourcentage)

De célibataire sans enfants à famille monoparentale avec deux enfants		De couple sans enfants à couple avec deux enfants	
<i>67 % du salaire moyen</i>		<i>(100 % + 33 % du salaire moyen)</i>	
Québec	-46,2	Québec	-10,1
Irlande	-45,4	Hongrie	-14,0
Canada	-35,1	Slovénie	-11,0
Hongrie	-29,5	Luxembourg	-10,4
Slovénie	-29,3	République tchèque	-10,0
Nouvelle-Zélande	-29,2	Autriche	-9,1
Luxembourg	-27,5	France	-9,0
Danemark	-27,3	Belgique	-8,0
Australie	-25,4	République slovaque	-7,8
Royaume-Uni	-22,7	Allemagne	-7,7
Pays-Bas	-22,5	Suisse	-7,5
Italie	-20,6	Irlande	-6,8
Autriche	-20,3	Italie	-5,8
République tchèque	-19,8	États-Unis	-5,3
États-Unis	-19,2	Pays-Bas	-5,1
Belgique	-17,6	Estonie	-5,0
Allemagne	-16,5	Suède	-5,0
Suisse	-15,7	Nouvelle-Zélande	-4,9
République slovaque	-15,6	Danemark	-4,8
Estonie	-15,4	Canada	-4,8
Norvège	-13,2	Portugal	-4,8
Finlande	-13,2	Finlande	-4,6
Islande	-12,4	Pologne	-3,9
Portugal	-12,1	Royaume-Uni	-3,7
Israël	-11,8	Japon	-3,7
France	-11,3	Israël	-3,6
Suède	-9,9	Norvège	-3,2
Espagne	-8,7	Australie	-2,7
Japon	-7,3	Chili	-2,3
Pologne	-6,0	Islande	-2,1
Corée	-2,2	Corée	-1,6
Turquie	-1,5	Espagne	-1,4
Chili	-0,9	Turquie	-0,8
Mexique	0,0	Mexique	0,0
Grèce	2,3	Grèce	1,8
OCDE moyenne	-16,6	OCDE moyenne	-5,3

Sources : OCDE (2015), *Les impôts sur les salaires* et calculs des auteurs.

5. COMPOSITION DE LA CHARGE FISCALE NETTE

La charge fiscale nette est donc la somme des impôts sur le revenu et des cotisations sociales de laquelle on soustrait les prestations. À titre d'exemple, le tableau 5 qui suit prend une situation présentée plus haut pour laquelle le Québec présente le taux de charge fiscale nette parmi les plus bas et décompose ce dernier en trois éléments. La situation choisie est celle d'un couple avec deux enfants et un revenu équivalant à 133 % du salaire moyen.

Le tableau 5 illustre que le Québec a une charge fiscale nette avantageuse alors qu'il se retrouve au 10^e rang sur 35 des charges fiscales nettes les plus basses lorsqu'on le compare aux pays de l'OCDE. Par contre, si la comparaison n'avait porté que sur les impôts sur le revenu, la deuxième colonne aurait montré que le Québec (26^e rang) tire moins bien son épingle du jeu et se trouve parmi les juridictions où le poids des impôts sur le revenu est le plus élevé. Les deux autres colonnes expliquent la bonne posture du Québec en ce qui concerne la charge fiscale nette puisque les cotisations sociales sont relativement moins utilisées au Québec (10^e rang) que dans les autres pays de l'OCDE et les prestations sont beaucoup plus généreuses qu'elles ne le sont ailleurs dans l'OCDE, alors que seul le Luxembourg devance le Québec (2^e rang).

Tableau 5 : Décomposition de la charge fiscale pour un couple avec deux enfants et un revenu équivalent à 133 % du salaire moyen (en pourcentage du revenu)

	Charge fiscale nette	Impôt sur le revenu	Cotisations sociales	Prestations
Québec	11,6	14,0	6,7	-9,1
Australie	16,3	19,0	0,0	-2,7
Autriche	20,5	11,9	17,3	-8,8
Belgique	26,7	22,0	10,8	-6,1
Canada	15,0	11,0	7,2	-3,2
Chili	4,7	0,0	7,0	-2,3
République tchèque	10,1	2,7	11,0	-3,5
Danemark	31,8	33,1	4,2	-5,4
Estonie	13,2	14,0	2,0	-2,8
Finlande	21,5	18,3	7,8	-4,6
France	17,7	6,7	14,1	-3,1
Allemagne	26,7	6,6	20,2	0,0
Grèce	25,6	9,6	16,0	0,0
Hongrie	20,5	10,0	18,5	-8,0
Islande	21,9	23,3	0,6	-2,1
Irlande	6,1	9,9	3,0	-6,8
Israël	9,7	4,9	6,7	-1,9
Italie	20,3	13,1	9,5	-2,3
Japon	17,1	6,7	14,1	-3,7
Corée	10,6	2,2	8,3	0,0
Luxembourg	9,6	7,7	12,2	-10,4
Mexique	5,6	4,2	1,3	0,0
Pays-Bas	21,9	12,2	12,5	-2,9
Nouvelle-Zélande	11,1	16,0	0,0	-4,9
Norvège	22,5	17,5	8,2	-3,2
Pologne	19,9	2,1	17,8	0,0
Portugal	14,5	6,3	11,0	-2,7
République slovaque	12,5	3,2	13,4	-4,1
Slovénie	19,5	3,7	22,1	-6,4
Espagne	17,5	11,1	6,4	0,0
Suède	17,1	15,1	7,0	-5,0
Suisse	7,5	6,2	6,3	-5,0
Turquie	24,4	9,4	15,0	0,0
Royaume-Uni	15,8	11,6	8,0	-3,7
États-Unis	16,9	9,3	7,7	0,0
OCDE moyenne	16,8	10,6	9,6	-3,4

Sources : OCDE (2015), *Les impôts sur les salaires* et calculs des auteurs.

Un exercice similaire est fait, mais cette fois pour tous les cas étudiés en comparant la charge fiscale nette, les impôts sur le revenu, les prestations et les cotisations sociales, tous en proportion

du revenu. Les tableaux indiquant ces taux pour tous les pays de l'OCDE sont présentés à l'annexe 2.

Le rang du Québec est toujours plus élevé en ce qui concerne l'impôt sur le revenu que pour la charge fiscale nette. Les impôts sur le revenu sont en effet plus utilisés au Québec que dans la majorité des autres juridictions comparées, le Québec n'offre jamais mieux qu'une 20^e position sur 35. Pour ce qui est des cotisations sociales, dans toutes les situations, elles sont moins élevées au Québec que pour la moyenne des pays de l'OCDE et leurs taux au Québec, toujours autour du 10^e rang, montrent une utilisation moins importante que pour les 2/3 des juridictions considérées. Enfin, le Québec se situe parmi les juridictions où les prestations sont les plus généreuses pour chaque situation étudiée et cela est d'autant plus vrai lorsque les contribuables ont des enfants.

Tableau 6 : Rang du Québec au sein des pays de l'OCDE – 2014

Rang sur 35								
	Célibataire			Couple sans enfants	Couple avec 2 enfants			Monoparentale avec 2 enfants
% du salaire moyen	67 %	100 %	167 %	100 % + 33 %	100 % + 0 %	100 % + 33 %	100 % + 67 %	67 %
Charge fiscale nette	8	20	18	18	1	10	12	2
Impôt sur le revenu	23	28	25	24	20	26	29	23
Cotisations sociales	11	10	9	10	10	10	10	11
Prestations	<i>voir note</i>			6	1	2	4	1

Note : Le rang du Québec et sa position par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE ne sont pas présentés dans le tableau en ce qui concerne les prestations versées à un contribuable célibataire puisque celles-ci sont inexistantes tant au Québec que dans tous les pays de l'OCDE.

Source : OCDE (2015), *Les impôts sur les salaires* et calculs des auteurs.

Le tableau confirme donc que les charges fiscales plus faibles ici découlent d'une utilisation moins grande des cotisations sociales et surtout de prestations relativement plus généreuses.

6. PRESTATIONS REÇUES

Pour les situations étudiées, la quasi-totalité des pays de l'OCDE ne verse aucune prestation aux ménages qui ne comportent pas d'enfants. C'est pourquoi la présente section traite uniquement des situations familiales avec enfants. Néanmoins, il est intéressant de noter que le Québec (1^{er} rang à 4,6 %) et le Canada (2^e rang à 1,3 %) se distinguent très nettement des pays de l'OCDE chez les contribuables célibataires dont les revenus se situent à 67 % du salaire moyen alors que toutes les autres juridictions, sauf le Danemark (0,5 %), ont un taux de prestation nul. Cette situation s'explique par le *Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée* tant pour le Québec que pour le Canada, auquel vient s'ajouter le *Crédit d'impôt pour solidarité* pour les ménages québécois à ce niveau de revenus.

La figure 1 permet de constater l'importance des prestations reçues pour les familles avec enfants au Québec et de comprendre les bons résultats du Québec relativement à la charge fiscale nette pour ces situations. Dans le cas d'une famille monoparentale avec deux enfants et un revenu correspondant à 67 % du salaire moyen, la combinaison des impôts sur le revenu et des cotisations sociales correspond à 14,0 % des revenus, soit un pourcentage comparable à la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 15,8 % des revenus. Par contre, lorsque l'on observe l'autre composante de la charge fiscale nette, les prestations reçues, on constate qu'elles sont près de quatre fois plus élevées au Québec (44,1 % du revenu) que dans la moyenne des pays de l'OCDE (11,2 % du revenu).

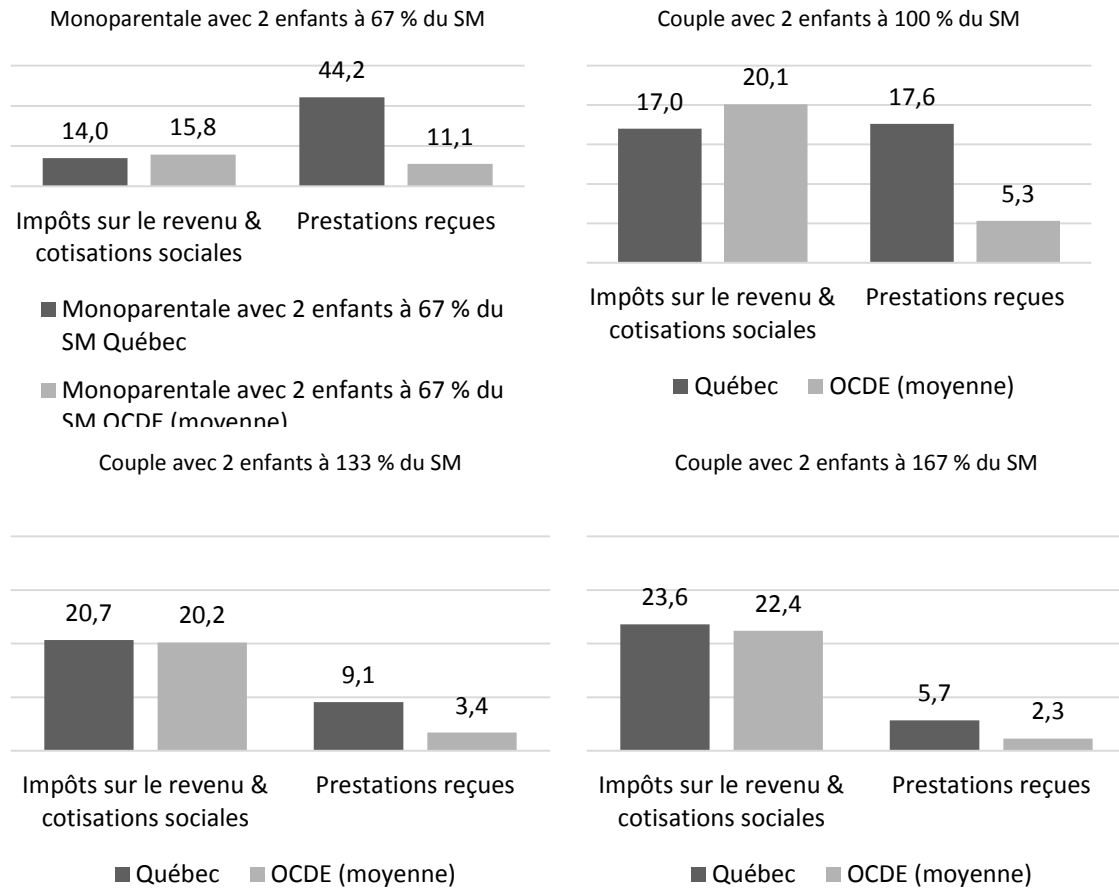
La situation des familles biparentales avec deux enfants est similaire, quoiqu'un peu moins marquée. Pour une famille dont un seul des conjoints participe au marché du travail, avec un revenu correspondant au salaire moyen, la combinaison des impôts sur le revenu et des cotisations sociales en proportion du revenu au Québec (17,0 %) est légèrement inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (20,1 %) alors que les prestations reçues sont nettement supérieures au Québec (17,9 %) que pour la moyenne des pays de l'OCDE (5,3 %), ce qui résulte en une charge fiscale nette légèrement négative au Québec (-0,7 %) comparativement à une charge fiscale nette de près de 15 % pour la moyenne des pays de l'OCDE.

L'écart de charge fiscale nette entre le Québec et la moyenne des pays de l'OCDE s'amenuise lorsque le revenu familial augmente alors que la combinaison des impôts et des cotisations sociales devient plus élevée que celle de la moyenne des pays de l'OCDE chez les ménages dont le revenu représente 133 % du salaire moyen (20,7 % pour le Québec comparé à 20,2 % pour la moyenne des pays de l'OCDE) et chez les ménages dont le revenu représente 167 % du salaire moyen (23,6 % pour le Québec vs 22,4 % pour la moyenne des pays de l'OCDE). Dans un même temps, l'écart entre le niveau de prestations en fonction du revenu diminue entre le Québec et la moyenne des pays de l'OCDE chez les ménages dont le revenu représente 133 % du salaire moyen

(9,1 % pour le Québec vs 3,4 % pour la moyenne des pays de l'OCDE) et encore davantage chez les ménages dont le revenu représente 167 % du salaire moyen (5,7 % pour le Québec vs 2,3 % pour la moyenne des pays de l'OCDE). Néanmoins, l'écart entre les prestations demeure suffisant pour que le Québec ait une charge fiscale nette inférieure à celle de la moyenne des pays de l'OCDE pour ces quatre situations.

Si les prestations sont plus généreuses au Québec, il est également possible de constater qu'elles diminuent plus rapidement. Pour les couples avec deux enfants, elles passent de 17,9 points de pourcentage lorsque le revenu équivaut au salaire moyen, à 9,1 points de pourcentage à 133 % du salaire moyen et à 5,7 points de pourcentage lorsque le revenu atteint 167 % du salaire moyen. La réduction atteint 12,2 points de pourcentage. Sur le même intervalle, la réduction n'est que de 3,1 points de pourcentage pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Figure 1 : Impôts sur le revenu & cotisations sociales payées et prestations reçues en pourcentage du salaire moyen selon la situation familiale, Québec et moyenne de l'OCDE – année d'imposition 2014



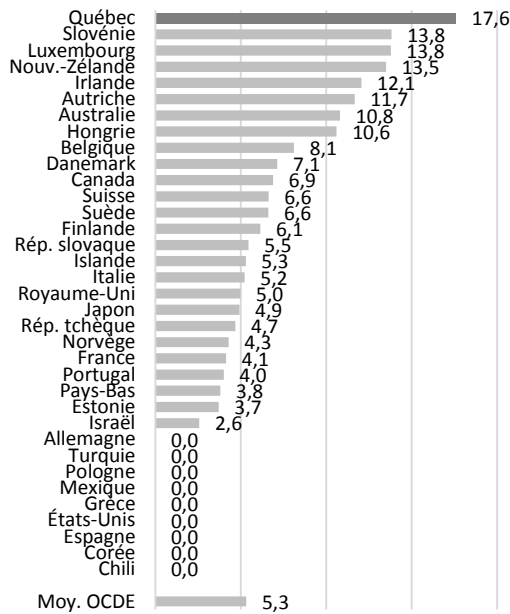
Sources : OCDE (2015), *Les impôts sur les salaires* et calculs des auteurs.

La figure 2 présente les prestations reçues en pourcentage du revenu du Québec et de tous les pays de l'OCDE pour les situations familiales comportant des enfants. Les constats suivants peuvent être faits :

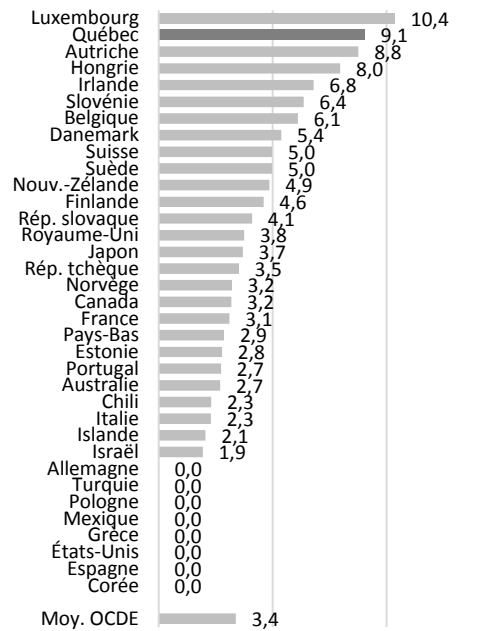
- ✓ Le Québec a deux 1^{res} places, une 2^e place et une 4^e place dans les quatre situations analysées;
- ✓ Le Québec, l'Irlande, le Luxembourg, la Slovénie, l'Autriche, la Hongrie et le Danemark se situent tous parmi les 10 juridictions où les prestations en pourcentage du revenu sont les plus importantes;
- ✓ Les États-Unis, l'Espagne, la Grèce, la Corée, la Turquie, la Pologne et le Mexique ne versent aucune prestation sociale dans les quatre situations présentées. Les prestations de l'Allemagne avoisinent également zéro;
- ✓ Le Canada verse des prestations en pourcentage du revenu supérieures à la moyenne des pays de l'OCDE pour les ménages à plus faibles revenus (monoparentale à 67 % du salaire moyen et biparentale à 100 % du salaire moyen) et inférieures à la moyenne de l'OCDE dans les autres situations;
- ✓ Des cotisations sociales élevées en pourcentage du revenu ne sont pas nécessairement synonymes de prestations élevées. Par exemple, la France prélève des cotisations sociales plus élevées que la moyenne des pays de l'OCDE (pas illustré ici) pour toutes les quatre situations familiales présentes à la figure 2, mais offre des prestations en proportion du revenu inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE dans trois des quatre situations;
- ✓ À l'inverse, le Québec prélève des cotisations sociales plus faibles que la moyenne des pays de l'OCDE (pas illustré ici) pour toutes les quatre situations familiales présentes à la figure 2, mais offre des prestations en proportion du revenu supérieures à la moyenne des pays de l'OCDE dans chacune de ces situations.

Figure 2 : Prestations reçues en pourcentage du salaire moyen selon la situation familiale, Québec et pays de l'OCDE – année d'imposition 2014

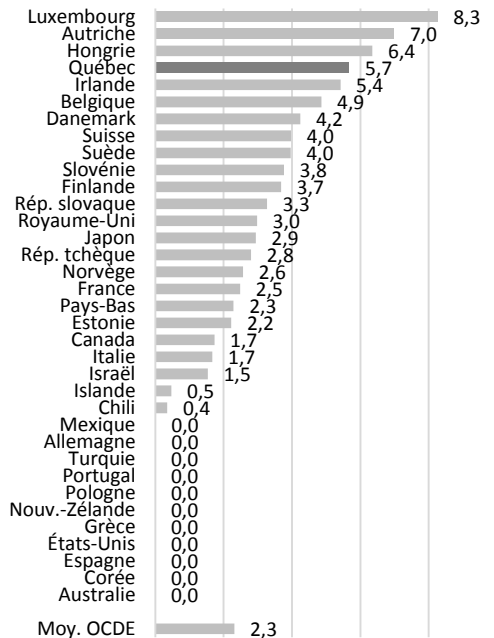
Couple, 2 enfants, 100 % + 0 % du salaire moyen



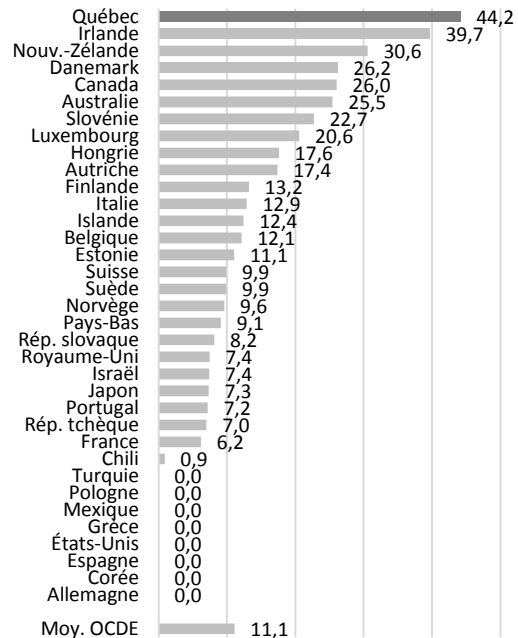
Couple, 2 enfants, 100 % + 33 % du salaire moyen



Couple, 2 enfants, 100 % + 67 % du salaire moyen



Monoparentale, 2 enfants, 67 % du salaire moyen



Sources : OCDE (2015), *Les impôts sur les salaires* et calculs des auteurs.

CONCLUSION

La dernière étude de la *Chaire recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke*⁶ sur le sujet s'était conclue par six constats, dont les trois suivants portant sur la charge fiscale nette :

- Si la charge fiscale nette est faible, ce n'est pas nécessairement parce que l'impôt sur le revenu est faible;
- La progression de la charge fiscale nette est rapide au Québec : lorsque le revenu augmente pour une situation familiale donnée, la charge fiscale nette progresse plus vite au Québec que la moyenne des pays de l'OCDE;
- L'effet de la situation familiale est important sur la charge fiscale nette au Québec : la charge fiscale nette est plus fortement modifiée au Québec que dans la moyenne des pays de l'OCDE.

Les constats ci-dessus portant sur l'année d'imposition 2012 demeurent tous valides pour l'année d'imposition 2014.

L'analyse de la charge fiscale nette effectuée dans la présente étude permet de conclure que les bons résultats du Québec en matière de charge fiscale nette, malgré une utilisation importante de l'imposition du revenu des particuliers, s'expliquent essentiellement par un recours accru aux prestations sociales, et ce, principalement dans les situations en présence d'enfants ainsi que chez les ménages à revenus plus faibles.

Comment la situation évoluera-t-elle au cours des prochaines années? Les changements les plus importants ont été annoncés par le gouvernement fédéral. D'abord, le barème d'imposition fédéral est modifié depuis le 1^{er} janvier 2016; le taux d'impôt de la deuxième tranche de revenu est passé de 22 % à 20,5 % tandis qu'un cinquième taux de 33 % est ajouté pour des revenus de plus de 200 000 \$. De plus, une nouvelle Allocation canadienne aux enfants (ACE), non imposable, qui s'accompagne de plusieurs modifications aux mesures accessibles aux familles avec enfants (élimination du fractionnement du revenu pour les familles avec enfants mineurs, élimination de la PUGE, remplacement de la Prestation canadienne pour enfants (PFCE) et du Supplément de la prestation nationale (SPN)) sera mise en place le 1^{er} juillet 2016. Quels seront les effets de ces

⁶ Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Michael Robert-Angers, *Entre un poids élevé de l'impôt sur le revenu des particuliers et une charge fiscale nette faible : où se positionne le Québec?*, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2013.

changements sur la performance du Québec en ce qui a trait à la charge fiscale nette? Pour ce qui est des impôts totaux payés, seul le cas du célibataire avec le plus haut revenu les verra diminuer quelque peu. Les autres cas visés ici ayant des revenus trop bas individuellement pour profiter de la baisse d'impôt. En ce qui a trait à la mise en place de l'ACE, tous les cas vus ici verront leur prestation augmenter⁷.

⁷ Pour plus de détails sur les mesures mises en place : Ministère des Finances du Canada (2015), *Assurer la croissance de la classe moyenne (Budget 2016)*, mai.

ANNEXE 1 : DÉTAILS SUR LA MÉTHODOLOGIE

Afin de procéder à des comparaisons de la charge fiscale nette, il est nécessaire de déterminer les éléments devant servir à cette comparaison. Pour y parvenir, le niveau de revenu des contribuables, les impôts et cotisations sociales inclus dans la charge fiscale ainsi que les prestations qu'ils reçoivent doivent être établis de manière uniforme pour l'ensemble des pays comparés.

Salaire moyen

L'OCDE désigne sous l'appellation de salaire moyen une fraction donnée du salaire brut moyen des travailleurs adultes à temps complet de certaines branches d'activité⁸, qu'ils effectuent ou non un travail manuel conformément à la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité.

En utilisant la méthode de l'OCDE, la notion de salaire moyen permet de procéder à des comparaisons internationales adéquates. En effet, sans cette notion, il serait difficile d'établir des comparaisons qui tiendraient compte des écarts de revenu liés aux pouvoirs d'achat propres à chaque pays. Il ne fait aucun doute que pour établir des comparaisons de charges fiscales acceptables, il faut nécessairement prendre en compte le coût de la vie dans les pays analysés. À cet égard, il est facile de reconnaître que même si deux contribuables gagnent un revenu identique au Canada et en France, l'un d'eux peut être relativement plus riche que l'autre si le coût de la vie dans son pays est plus faible. Il est clair que la comparaison de la charge fiscale doit prendre en compte la richesse relative des contribuables. En supposant que le salaire moyen de chaque pays reflète également le coût d'y vivre, la notion de salaire moyen utilisée par l'OCDE permet de déterminer des contribuables relativement représentatifs, avec un revenu comparable.

Évidemment, une fois déterminé le salaire moyen de chaque pays entrant dans la comparaison, il est également possible de comparer des fractions plus faibles et plus élevées de ce salaire moyen.

⁸ L'OCDE utilise le salaire moyen, déterminé par les agences statistiques des pays membres de 2012 et ajusté en fonction de l'indice de progression des salaires publié dans la publication *Economic Outlook* de l'OCDE pour obtenir le salaire moyen de 2014. Au Canada, les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) sont utilisées (un ajustement est effectué par l'OCDE pour convertir les salaires provenant d'emploi à temps partiel en équivalent temps plein). Tous les secteurs industriels sont pris en compte, sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.

Pour obtenir au Québec un niveau de revenu comparable avec les autres pays de l'OCDE, il convient d'estimer le salaire moyen⁹. En 2014, le salaire moyen québécois était de 44 939 \$ comparativement à 49 481 \$ au Canada.

Impôts sur le revenu payés

Pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut définir les impôts sur le revenu entrant dans le calcul de la charge fiscale des contribuables ainsi que les allègements fiscaux qui lui sont applicables. L'OCDE reconnaît que la principale difficulté réside dans la détermination des allègements fiscaux. Il a été retenu les allègements à caractère forfaitaire et qui sont automatiquement consentis à tous les contribuables qui remplissent les conditions prévues par la législation. Il s'agit généralement des mesures fiscales dont bénéficient tous les contribuables en vue de prendre en compte leur situation personnelle (crédit personnel, personnes à charge, etc.). En outre, les mesures fiscales permettant de prendre en compte les cotisations de sécurité sociale payées sont également considérées.

Les impôts sur le revenu perçus dans les États fédéraux (États ou provinces) et par les collectivités locales sont également inclus. En raison des différences sensibles pouvant exister à l'intérieur d'un même pays dans le taux et l'assiette des impôts sur le revenu des autres administrations publiques, l'OCDE fait parfois l'hypothèse que le contribuable percevant le salaire moyen a son domicile dans une zone précise. Par exemple, au Canada, le contribuable est réputé résider en Ontario alors qu'aux États-Unis, il est réputé vivre à Détroit, dans le Michigan.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les comparaisons internationales, à la lumière des impôts sur le revenu considérés par l'OCDE, il convient d'appliquer l'impôt sur le revenu fédéral et l'impôt sur le revenu du Québec en considérant les déductions et crédits d'impôt non remboursables suivants :

- Crédit personnel (fédéral et Québec);
- Crédit pour équivalent de conjoint (fédéral);
- Crédit pour personne vivant seule (Québec);
- Cotisations à la RRQ (fédéral);
- Cotisation à l'assurance-emploi (fédéral);
- Cotisation au régime québécois d'assurance parentale (fédéral);
- Montant canadien pour emploi (Fédéral);
- Déduction pour travailleurs (Québec);
- Montant pour enfants (fédéral).

⁹ Le salaire moyen au Québec est déterminé selon le pourcentage que la rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des secteurs économiques au Québec, excluant les secteurs non classifiés mentionnés plus haut, représente par rapport à cette même donnée au niveau canadien (utilisation du tableau 281-0027 – *CANSIM*). Le salaire moyen québécois a été calculé en appliquant ce ratio au salaire moyen canadien utilisé par l'OCDE.

Cotisations sociales payées

Pour effectuer adéquatement les comparaisons fiscales internationales, il faut également définir les cotisations sociales entrant dans la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, il est pris en compte l'ensemble des cotisations sociales obligatoires versées par les salariés, que ces cotisations soient versées à l'État ou à des organismes de sécurité sociale effectivement contrôlés par l'État.

Certains pays utilisent beaucoup plus les cotisations sociales que le Québec, ces cotisations peuvent être établies pour la retraite, la maladie, la maternité, l'invalidité, le chômage, etc.

Afin d'inclure le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les cotisations versées à la Régie des rentes du Québec, à l'Assurance-emploi et au Régime québécois d'assurance parentale ont été retenues.

Cependant, le Régime d'assurance-médicaments du Québec n'a pas été pris en compte, car il n'est pas obligatoire si les contribuables ont accès à un régime privé.

Prestations reçues

Enfin, pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut aussi définir les prestations offertes par l'État que nous soustrayons de la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, l'OCDE considère les prestations en espèces de caractère général. Lorsqu'elles varient selon l'âge des enfants, l'OCDE applique les déductions fiscales ou les transferts en espèces les plus avantageux¹⁰. Par ailleurs, les formes d'aide aux familles diffèrent grandement d'un pays à un autre. Par exemple, dans certains pays, les enfants à charge ne sont pas considérés lors de la production de la déclaration fiscale alors que des mesures budgétaires, sous forme d'allocations familiales, sont offertes. À l'inverse, d'autres pays concentrent l'aide gouvernementale pour les enfants à charge par l'intermédiaire de la fiscalité. Pour rendre uniformes les comparaisons, les crédits d'impôt récupérables sont également pris en compte au titre des prestations reçues. Ainsi, en plus de considérer les aides budgétaires telles les allocations familiales, la notion de prestations reçues comprend les crédits d'impôt remboursables pouvant même excéder le montant de l'impôt à verser. Ils sont généralement versés au contribuable sous forme de transferts d'espèces, sans égard à l'impôt à payer.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les mesures suivantes ont été considérées :

- Crédit d'impôt remboursable pour la TPS (fédéral);
- Abattement du Québec;
- Crédit d'impôt pour solidarité (voir plus bas) (Québec);
- Prestation fiscale pour enfants (fédéral);

¹⁰ L'OCDE suppose que les enfants sont âgés de 6 à 11 ans. Ils ne sont donc pas admissibles à la *prestation universelle pour la garde d'enfants* (PUGE) en 2014.

- Soutien aux enfants (Québec);
- Prime au travail (Québec);
- Prestation fiscale pour le revenu de travail (fédéral).

Crédit solidarité

Par commodité, nous avons utilisé le revenu de 2014 pour établir le montant de ce crédit. En réalité, le crédit pour solidarité aurait été basé sur le revenu de 2013.

De plus, les hypothèses suivantes sont également formulées :

- Les célibataires vivent seuls dans leur logement admissible;
- Les contribuables n'habitent pas sur le territoire d'un village nordique.

Types de ménages analysés

Notre analyse porte sur huit scénarios :

- une personne célibataire, gagnant 67 % du salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant le salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant 167 % du salaire moyen;
- une famille monoparentale ayant deux enfants et dont le salaire est égal à 67 % du salaire moyen;
- un couple marié sans enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal à 33 % du salaire moyen;
- un couple marié avec enfants disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen;
- un couple marié avec enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal à 33 % du salaire moyen;
- un couple marié avec enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal à 67 % du salaire moyen.

Dans tous les cas, selon la méthodologie de l'OCDE, il est supposé que :

- les contribuables ont moins de 65 ans;
- les ménages ne disposent pas d'autres sources de revenus que les salaires versés et les prestations reçues;
- dans les situations familiales comportant des enfants, ceux-ci sont âgés de 6 à 11 ans.

ANNEXE 2 : TAUX PAR JURIDICTION SELON LES HUIT SITUATIONS DE REVENUS**Tableau A2-1 Charge fiscale nette en pourcentage du revenu – 2014**

% du salaire moyen	Célibataire			Couple sans enfants	Couple avec 2 enfants			Monoparentale avec 2 enfants
	67%	100%	167%	100 % + 33 %	100 % + 0 %	100 % + 33 %	100 % + 67 %	67%
Québec	16,0	25,8	31,9	21,7	-0,7	11,6	17,9	-30,2
Allemagne	34,6	39,5	43,8	34,5	21,1	26,7	31,1	18,1
Australie	17,8	23,4	29,4	19,0	12,6	16,3	21,2	-7,7
Autriche	28,7	34,6	39,2	29,6	20,9	20,5	25,0	8,4
Belgique	35,9	42,3	49,2	34,7	22,9	26,7	33,4	18,3
Canada	17,7	23,3	27,1	19,8	9,5	15,0	18,5	-17,4
Chili	7,0	7,0	7,9	7,0	7,0	4,7	6,7	6,1
Corée	10,6	13,4	16,2	12,1	10,7	10,6	10,9	8,3
Danemark	36,4	38,1	43,6	36,7	27,2	31,9	33,6	9,1
Espagne	18,5	23,0	28,7	18,9	15,4	17,5	19,0	9,8
Estonie	18,2	19,7	20,8	18,2	10,1	13,2	15,1	2,8
États-Unis	21,7	24,8	30,6	22,3	12,8	16,9	19,4	2,6
Finlande	23,8	30,7	37,8	26,1	24,5	21,5	24,3	10,6
France	26,7	28,7	34,3	26,7	17,8	17,7	23,1	15,4
Grèce	18,9	24,9	34,5	23,8	28,7	25,6	26,2	21,2
Hongrie	34,5	34,5	34,5	34,5	15,9	20,5	23,4	5,0
Irlande	13,8	20,5	33,1	12,9	0,2	6,1	11,8	-31,6
Islande	23,7	28,5	33,3	24,0	14,4	21,9	26,1	11,3
Israël	10,0	16,5	25,4	13,3	13,9	9,7	10,6	-1,8
Italie	23,9	31,6	39,0	26,1	19,4	20,3	23,9	3,2
Japon	20,2	21,7	25,5	20,8	15,4	17,1	18,2	12,9
Luxembourg	21,8	29,9	37,8	19,9	4,6	9,6	16,0	-5,7
Mexique	2,9	10,0	14,7	5,6	10,0	5,6	7,2	2,9
Norvège	25,3	28,8	35,2	25,7	23,4	22,5	24,9	12,1
Nouvelle-Zélande	13,4	17,3	23,1	16,0	3,8	11,1	16,3	-15,8
Pays-Bas	25,4	31,4	39,3	27,0	25,0	21,9	24,1	2,9
Pologne	23,9	24,8	25,6	23,8	18,2	19,9	21,3	17,8
Portugal	19,5	27,3	35,0	19,3	13,2	14,5	21,8	7,4
République slovaque	19,4	22,9	25,7	20,3	5,5	12,5	15,2	3,9
République tchèque	19,2	23,1	26,3	20,1	1,9	10,1	13,6	-0,6
Royaume-Uni	19,6	23,7	30,0	19,5	18,7	15,8	19,1	-3,0
Slovénie	28,7	33,2	37,6	30,4	11,0	19,5	23,9	-0,6
Suède	21,8	24,4	35,1	22,1	17,8	17,1	19,4	11,9
Suisse	14,4	17,4	22,3	15,0	4,2	7,5	10,8	-1,3
Turquie	24,8	27,4	31,5	25,1	25,7	24,4	25,8	23,3
OCDE moyenne	21,3	25,5	31,0	22,1	14,8	16,8	20,0	4,7
Écart QC - OCDE	-	+	+	-	-	-	-	-
Rang Québec sur 35 (1 = plus bas)	8	20	18	18	1	10	12	2

Tableau A2-2 Impôt sur le revenu en pourcentage du revenu – 2014

<i>Impôt sur le revenu des particuliers</i>								
	Célibataire			Couple sans enfants	Couple avec 2 enfants			Monoparentale avec 2 enfants
% du salaire moyen	67%	100%	167%	100 % + 33 %	100 % + 0 %	100 % + 33 %	100 % + 67 %	67%
Québec	13,9	19,6	27,0	15,1	10,1	14,0	16,8	7,3
Allemagne	14,2	19,1	27,6	14,1	0,9	6,6	10,9	-2,1
Australie	17,8	23,4	29,4	19,0	23,4	19,0	21,2	17,8
Autriche	10,6	16,5	23,1	12,2	14,5	11,9	13,9	7,7
Belgique	22,0	28,3	35,2	23,9	17,1	22,0	24,3	16,5
Canada	11,8	15,6	22,1	12,7	8,7	11,0	12,8	1,4
Chili	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Corée	2,2	5,0	9,0	3,8	2,3	2,2	2,6	0,0
Danemark	32,8	35,6	42,0	33,1	31,6	33,1	34,5	31,1
Espagne	12,2	16,6	22,5	12,5	9,1	11,1	12,6	3,4
Estonie	16,2	17,7	18,8	16,2	11,8	14,0	15,3	11,9
États-Unis	14,1	17,2	23,0	14,6	5,2	9,3	11,8	-5,1
Finlande	15,9	22,6	29,8	18,3	22,6	18,3	19,9	15,9
France	12,7	14,7	20,9	12,6	7,9	6,7	11,6	7,6
Grèce	2,9	8,9	18,5	7,8	12,7	9,6	10,2	5,2
Hongrie	16,0	16,0	16,0	16,0	8,0	10,0	11,2	4,1
Irlande	9,8	16,5	29,1	9,9	8,3	9,9	13,2	4,1
Islande	23,1	28,1	33,0	23,4	19,2	23,4	26,1	23,1
Israël	4,4	8,8	16,0	6,6	8,8	4,9	5,2	0,0
Italie	14,4	22,1	29,4	16,6	15,2	13,1	16,1	6,6
Japon	6,1	7,6	12,2	6,7	6,2	6,7	7,0	6,1
Luxembourg	9,6	17,6	25,4	7,7	6,1	7,7	11,9	2,6
Mexique	1,6	8,7	13,2	4,3	8,7	4,3	5,9	1,6
Norvège	17,1	20,6	27,0	17,5	19,5	17,5	19,2	13,5
Nouvelle-Zélande	13,4	17,3	23,1	16,0	17,3	16,0	16,3	14,8
Pays-Bas	5,4	16,1	28,6	12,6	15,7	12,2	11,4	3,1
Pologne	6,0	7,0	7,7	6,0	0,4	2,1	3,5	0,0
Portugal	8,5	16,3	24,0	8,3	6,2	6,3	10,8	3,6
République slovaque	6,0	9,5	12,3	6,9	-2,5	3,2	5,1	-1,4
République tchèque	8,2	12,1	15,3	9,1	-4,4	2,7	5,4	-4,6
Royaume-Uni	11,6	14,4	22,6	11,6	14,4	11,6	13,3	-3,6
Slovénie	6,6	11,1	15,5	8,3	2,8	3,7	5,6	0,0
Suède	14,8	17,4	30,4	15,1	17,4	15,1	16,4	14,8
Suisse	8,2	11,1	16,1	8,7	4,6	6,2	8,5	2,4
Turquie	9,8	12,4	16,5	10,1	10,7	9,4	10,8	8,3
OCDE moyenne	11,4	15,6	21,7	12,4	10,3	10,6	12,5	6,2
Écart QC - OCDE	+	+	+	+	-	+	+	+
Rang Québec sur 35 (1 = plus bas)	23	28	25	24	20	26	29	23

Tableau A2-3 Cotisations sociales en pourcentage du revenu – 2014

% du salaire moyen	Célibataire			Couple sans enfants	Couple avec 2 enfants			Monoparentale avec 2 enfants
	67%	100%	167%	100 % + 33 %	100 % + 0 %	100 % + 33 %	100 % + 67 %	67%
Québec	6,7	6,9	4,9	6,7	6,9	6,7	6,8	6,7
Allemagne	20,4	20,4	16,2	20,4	20,2	20,2	20,2	20,2
Australie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autriche	18,1	18,1	16,1	17,3	18,1	17,3	18,1	18,1
Belgique	13,9	14,0	14,0	10,8	14,0	10,8	14,0	13,9
Canada	7,2	7,7	5,0	7,2	7,7	7,2	7,5	7,2
Chili	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
Corée	8,3	8,3	7,2	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3
Danemark	4,1	2,8	1,7	4,2	2,8	4,2	3,3	4,1
Espagne	6,4	6,4	6,3	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4
Estonie	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
États-Unis	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7
Finlande	7,9	8,0	8,1	7,8	8,0	7,8	8,0	7,9
France	14,1	14,1	13,4	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1
Grèce	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0
Hongrie	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5
Irlande	4,0	4,0	4,0	3,0	4,0	3,0	4,0	4,0
Islande	0,6	0,4	0,2	0,6	0,4	0,6	0,5	0,6
Israël	5,6	7,7	9,5	6,7	7,7	6,7	6,9	5,6
Italie	9,5	9,5	9,6	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
Japon	14,1	14,1	13,4	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1
Luxembourg	12,2	12,3	12,4	12,2	12,3	12,2	12,3	12,2
Mexique	1,3	1,4	1,5	1,3	1,4	1,3	1,3	1,3
Norvège	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2
Nouvelle-Zélande	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pays-Bas	20,0	15,3	10,7	14,5	13,1	12,5	15,0	8,9
Pologne	17,8	17,8	17,8	17,8	17,8	17,8	17,8	17,8
Portugal	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0
République slovaque	13,4	13,4	13,4	13,4	13,4	13,4	13,4	13,4
République tchèque	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0
Royaume-Uni	8,0	9,3	7,4	8,0	9,3	8,0	8,8	8,0
Slovénie	22,1	22,1	22,1	22,1	22,1	22,1	22,1	22,1
Suède	7,0	7,0	4,7	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
Suisse	6,3	6,3	6,2	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3
Turquie	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
OCDE moyenne	10,0	9,9	9,3	9,7	9,8	9,6	9,9	9,6
Écart QC - OCDE	-	-	-	-	-	-	-	-
Rang Québec sur 35 (1 = plus bas)	11	10	9	10	10	10	10	11

Tableau A2-4 Prestation en pourcentage du revenu – 2014

% du salaire moyen	Célibataire			Couple sans enfants	Couple avec 2 enfants			Monoparentale avec 2 enfants
	67%	100%	167%	100 % + 33 %	100 % + 0 %	100 % + 33 %	100 % + 67 %	67%
Québec	-4,6	-0,7	0,0	0,0	-17,6	-9,1	-5,7	-44,2
Allemagne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Australie	0,0	0,0	0,0	0,0	-10,8	-2,7	0,0	-25,5
Autriche	0,0	0,0	0,0	0,0	-11,7	-8,8	-7,0	-17,4
Belgique	0,0	0,0	0,0	0,0	-8,1	-6,1	-4,9	-12,1
Canada	-1,3	0,0	0,0	0,0	-6,9	-3,2	-1,7	-26,0
Chili	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,3	-0,4	-0,9
Corée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Danemark	-0,5	-0,3	0,0	-0,6	-7,1	-5,4	-4,2	-26,2
Espagne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Estonie	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,7	-2,8	-2,2	-11,1
États-Unis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Finlande	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,1	-4,6	-3,7	-13,2
France	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,1	-3,1	-2,5	-6,2
Grèce	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hongrie	0,0	0,0	0,0	0,0	-10,6	-8,0	-6,4	-17,6
Irlande	0,0	0,0	0,0	0,0	-12,1	-6,8	-5,4	-39,7
Islande	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,3	-2,1	-0,5	-12,4
Israël	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,6	-1,9	-1,5	-7,4
Italie	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,2	-2,3	-1,7	-12,9
Japon	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,9	-3,7	-2,9	-7,3
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,0	-13,8	-10,4	-8,3	-20,6
Mexique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Norvège	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,3	-3,2	-2,6	-9,6
Nouvelle-Zélande	0,0	0,0	0,0	0,0	-13,5	-4,9	0,0	-30,6
Pays-Bas	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,8	-2,9	-2,3	-9,1
Pologne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Portugal	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,0	-2,7	0,0	-7,2
République slovaque	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,5	-4,1	-3,3	-8,2
République tchèque	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,7	-3,5	-2,8	-7,0
Royaume-Uni	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,0	-3,8	-3,0	-7,4
Slovénie	0,0	0,0	0,0	0,0	-13,8	-6,4	-3,8	-22,7
Suède	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,6	-5,0	-4,0	-9,9
Suisse	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,6	-5,0	-4,0	-9,9
Turquie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
OCDE moyenne	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,3	-3,4	-2,3	-11,1
Écart QC - OCDE	-	-	=	+	-	-	-	-
Rang Québec sur 35 (1 = plus élevé)	1	1	n.a.	6	1	2	4	1

Note : Les prestations versées pour les situations sans enfants sont inexistantes ou négligeables dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Il est toutefois intéressant de noter que, pour le Québec et le Canada, les prestations versées à un contribuable célibataire sans enfants atteignent respectivement 4,6 % et 1,3 % du salaire moyen.